

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 5 nommant une Commission en vue de constater l'état des bâtiments vétustes ou menaçant ruines dans ta ville de Djibouti

n° 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Sont désignées : MM. Udrisard, Ingénieur des Fravaux publics Président Roussel, Adjoint technique principal des 4... Membre Carton, Chef du Service de la Voirie. chargés de constater l'état actuel de l'immeuble appartenant à M. Bazara, occupé par M. Louzis et situé derriere les Magasins Bertrand, place Ménélik. 2° Cette Commission se réunira sur convocation de son président.